

VINASSE DE BETTERAVE SUCRIERE

PRODUIT
UTILISABLE
EN AGRICULTURE

BIO
LOGIQUE

NFU 42-001-2/5.3/8a

Vinasse 2-0-8

Engrais organique NK d'origine
végétale



DESTINATIONS



QUALITÉS AGRONOMIQUES

- Engrais très soluble dans l'eau, disponible très rapidement pour la plante. La vinasse accélère la décomposition des pailles et développe la vie microbienne du sol.
- Améliore le rendement et la qualité des récoltes. Son application sera suivie par la mise en place d'une culture ou d'un engrais vert.
- **Est utilisable en agriculture biologique, conformément au règlement européen (CE) 2018 / 848**

COMPOSITION GARANTIE

Azote (N) total Dont 1,8 % d'azote organique	2%
Oxyde de potassium (K ₂ O) total	8%
Matière organique	30%
C / N	7,5

DOSE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Engrais utilisé sur grandes céréales, colza et cultures industrielles de plein champs.

Dose d'emploi comprise entre 2 et 4 tonnes / ha, selon l'apport de K₂O souhaité.

L'épandage sur CIPAN est possible.

Eviter toutefois le stade cotylédons à 20/25 cm de hauteur de plante, période pendant laquelle, sous certaines conditions de température et d'humidité, des risques de brûlure sont possibles.

Passé ce stade, la CIPAN ayant fait « son travail » de piégeage de l'azote, les risques de brûlure n'ont plus d'incidence.

Engrais utilisable en agriculture biologique, conformément au règlement CE 2018/848

Engrais de type II, C/N <8

MENTIONS LÉGALES

L'utilisation de ce fertilisant doit respecter les périodes d'interdiction d'épandage définies dans le cadre de la réglementation sur les nitrates. Avant tout épandage, il convient donc de se reporter au calendrier national défini par l'arrêté du 30 janvier 2023 (annexe I) et à ses déclinaisons régionales (disponibles sur les sites des DREAL)

SANI 1 rue de la Fontainerie 62000 Arras | adv.deleplanque.fertilisants@sani-sas.fr
Veolia Agriculture France

La gamme **DELEPLANQUE** Fertilisants rejoint l'offre **Sani** de Veolia

